

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 29/10/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt à 18heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la salle des fêtes « Les Prairies » à Passins pour respecter les consignes liées au contexte COVID 19, en présence de Madame Maria SANDRIN Maire.

Étaient présents : Maria SANDRIN, Isabelle FÉLIX, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Franck ZORIAN, Cédric THIEVENAZ, Pamela D'URBANO, Séverine MARLAY, Marylin SERRANO, Jean Paul COTTIER, Gregory PINET, Dominique SOLANO, Sylvain JUPPET, Michel HANNI, Guillaume LIAUZUN.

Étaient excusés : Alexia FARGE donnant pouvoir à Maria SANDRIN, Fabienne DUPPUY donnant pouvoir à Marylin SERRANO, Aurélie BENEDETTO donnant pouvoir à Cédric THIEVENAZ , Alexandre BOITTIAUX donnant pouvoir à Grégory PINET, Patrice PACAUD donnant pouvoir à Michel HANNI, Marie Claude BRIZET donnant pouvoir à Jean Paul COTTIER, Muriel RADIX donnant pouvoir à Véronique GROS.

Était absent : Bruno GENEVAY.

Date de convocation le 23.10.2020.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le maire demande à toute l'assemblée une minute de silence en hommage à Samuel PATTY, enseignant décapité dans un attentat islamiste.

Le quorum étant atteint, Mme le maire déclare ouverte la séance du conseil municipal à 18h38.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame GROS Véronique est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Puis elle demande au conseil municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour :

- AJOURNER le point « recrutement de personnel », report au prochain conseil municipal.
- AJOUTER la délibération DE0047-2020 : « TPLRA Sermérieu-Installation classée »
- AJOUTER la délibération DE0048-2020 : « Honoraires cabinet d'avocats Philippe PETIT ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajournement du point « Recrutement du personnel » et l'ajout des deux points supplémentaires à l'ordre du jour de la présente réunion.

Approbation du compte rendu de séance du 29/07/2020 : Madame le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune remarque n'étant évoquée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres.

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 29/10/2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE0033-2020 : EIC Transaction/Vente de parcelles.

Il est rappelé que le projet « zone de Lanthey » a été présenté par EIC Transaction, en réunion plénière le 24/09/2020. Vincent LIENARD distribue un nouveau plan afin de visualiser la modification de l'aménagement sur la zone dite constructible, soit 3ha. Les box commerces et artisanat seront en alignement. Après questionnement de Grégory PINET, il est précisé que l'assainissement dépend de l'accord de la municipalité de Morestel à l'agenceur Mr MUFFAT.

Madame le Maire demande le pouvoir d'exercer la vente des parcelles 83/84/89/90/91 lieudit GRAND'RAIE, soit 27722m² au prix de 12€/m².

Vote des membres présents et détenteurs de pouvoir : CONTRE : zéro , ABSTENTION : deux.

Le conseil municipal approuve la demande à la majorité.

DE0034-2020 : Aménagement route de l'Époux/ entreprise PERRIN.

Madame le Maire rappelle les difficultés récurrentes rencontrées route de l'Époux, rond point Côte Ferré et intersection Via Rhôna, nuisance et insécurité routière. Des travaux vont être entrepris, le coût financier est pris en charge par la CCBD et l'entreprise PERRIN.

- Mise en place d'une écluse côté Sablonnière pour ralentir le trafic
- Élargissement du carrefour chemin de l'Époux/route de l'Époux. 10000€ payés par la CCBD.
- Élargissement et création d'un biseau pour les véhicules agricoles entre Carrière et Via Rhôna. En attente d'une réponse de la CCBD. 13000€ partagés 50/50 entre la CCBD et l'entreprise PERRIN.
- Suppression du rond point près de la Côte Ferré, financé par l'entreprise PERRIN. 45000€. Début des travaux en novembre.

Vote pour valider ces travaux, accepter le financement par la CCBD et l'entreprise PERRIN, accepter la signature de Madame le Maire : CONTRE : zéro, ABSTENTION : zéro. **Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité.**

DE0035-2020 : Indemnités du maire et des adjoints.

Madame le Maire explique qu'il y a eu erreur d'interprétation des textes, tout comme d'autres communes, elles aussi, fusionnées. Madame Le Maire donne lecture du courrier adressé par la sous-préfecture demandant la modification des indemnités des adjoints et expliquant la confusion entre strate de 23 conseillers (commune fusionnée) et strate de 19 conseillers (nombre d'habitants). Le budget doit se calculer pour 5 adjoints. Il en résulte que l'indemnité du maire est de 2006.93€ brut et l'indemnité de chaque adjoint sera de 641.75€ brut à partir du 1/11/2020.

Demande d'annulation de la délibération DE0016-2020, et l'approbation des nouvelles indemnités.

Vote : CONTRE : zéro, ABSTENTION : zéro. **Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité.**

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 29/10/2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE0036-2020 : Régularisation indemnité de licenciement.

La prime de licenciement, versée à Madame GIMZIA Béatrice en 2018, suite à une inaptitude totale s'avère inférieure au montant fixé : Somme redevable de 575.11€.

Me le Maire demande la régularisation de cette situation, et signature des documents.

Vote : CONTRE : zéro, ABSTENTION : zéro. **Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité.**

DE00337-2020 : Bail location garage.

Suite à vandalisme sur son véhicule à Arandon, Madame FORTIER Véronique a sollicité la mairie pour louer un garage. Au vue du caractère d'urgence de la situation, Madame le Maire a effectué un bail de location de 3 ans, à partir du 1/09/2020 pour un montant de 50€/mois.

Madame le Maire demande la régularisation de ce bail.

Vote : CONTRE : zéro, ABSTENTION : zéro. **Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité.**

DE0038-2020 : Gratuité loyer.

Suite au premier confinement, la crèche « Chenille et Papillon » a demandé une aide financière. Madame le Maire propose la gratuité d'un mois de location, soit 300€.

Vote : CONTRE : zéro, ABSTENTION : zéro. **Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité.**

DE0039-2020 : Renouvellement contrat « OSEZ ».

Contrat permettant l'emploi de Madame PRETRE pour l'entretien des locaux de l'école et la bibliothèque de Passins. Madame le Maire demande le renouvellement du contrat de 8h/semaine, à 19.87€/h, sur la période de septembre 2020 à juillet 2021.

Vote : CONTRE : zéro, ABSTENTION : zéro. **Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité.**

DE0040-2020 : Travail dominical pour les commerces année 2021.

Les commerçants de la zone de Lanthey demandent reconduction de l'avis favorable d'ouverture de leurs magasins obtenus le 16/12/2019, pour l'année 2021, pour 10 dimanches/an.

Vote : CONTRE : un , ABSTENTION : zéro. **Le conseil municipal approuve la demande à la majorité.**

DE0041-2020 : Participation financière au frais de fonctionnement CMS TOUR DU PIN.

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 29/10/2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

140 élèves bénéficient du suivi du Centre Médico-Scolaire de la Tour du Pin. La participation financière s'élève à 0.96€/élève, soit 134.40€ pour l'année scolaire 2019/2020.

Madame le Maire demande l'approbation du règlement.

Vote : CONTRE : zéro, ABSTENTION : zéro. **Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité.**

DE0042-2020 : Tarifs et encarts publicitaires.

Guillaume LIAUZUN, référent de la commission « Communication », expose les modalités publicitaires du bulletin municipal 2020. Les prix sont à l'identique de l'an dernier :
1 page complète = 280€, ½ = 140€, ¼ = 70€, 1/8^{ème} = 35€.

Devis demandé pour l'impression du bulletin sur une base de 52 pages :

- Format A4 portrait : 5258€
- Format carré 23X23 : 5588€

Madame le Maire signale que cette année, il n'y aura probablement pas autant d'encarts achetés au vu de la conjoncture économique, donc une aide moindre pour le financement du bulletin. Elle propose de se prononcer sur le format le moins onéreux : A4 en portrait pour un devis à 5258€.

Vote : CONTRE : zéro, ABSTENTION : zéro. **Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité.**

DE0043-2020 : Renouvellement parc automobile.

Isabelle FÉLIX, responsable Commission Appel d'Offres explique que le véhicule utilisé par les employés d'Arandon s'est vu recalé au contrôle technique et est dans l'incapacité de rouler depuis le 23/10/2020. Cédric THIEVENAZ a démarché 5 garages pour l'achat d'un véhicule utilitaire neuf : RENAULT à Arandon Passins, CITROËN à Morestel, OXILIO en ligne, AUTO-VEZERONCE et garage LOUVET (FIAT) à Morestel. Cinq devis ont été récoltés. La commission « Appel d'offre » s'est réunie le 21/10/2020 et à statuer sur la meilleure offre, le véhicule proposé par le garage LOUVET : FIAT DOBBLO 95ch neuf au prix de 13699€ TTC, après déduction de la reprise de l'ancien véhicule (700€) et radar de recul offert.

Sylvain JUPPET intervient pour demander si le véhicule est bien adapté au service : aucun cahier des charges n'a été effectué en amont quant à son emploi, les employés n'ont pas été contactés pour avis sur le choix, le montant des entretiens, pièces et main d'œuvre n'ont pas été pris en considération pour le futur. Isabelle FÉLIX prend note de ces remarques pour l'avenir.

Madame le Maire demande la validation du choix effectué par la commission « appel d'offre » et la signature pour le paiement.

Vote : CONTRE : zéro, ABSTENTION : un. **Le conseil municipal approuve la demande à la majorité.**

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 29/10/2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE0044-2020 : Suppression de la régie encaissement produits cantine.

Actuellement, les règlements de la cantine se font directement à la Trésorerie ou via le site internet. Monsieur le Trésorier nous invite à supprimer la régie à partir du 29/10/2020.

Vote : CONTRE : zéro, ABSTENTION : zéro.

Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité.

DE0045-2020 : Prime COVID 19.

Madame le Maire propose d'octroyer la prime exceptionnelle COVID 19 de la fonction publique territoriale aux employés communaux. Cette prime est versée pour avoir assuré la continuité des services publics face à la crise sanitaire et l'épidémie de COVID 19. Le plafond de cette prime est fixé à 1000€ au maximum. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu des cotisations et contributions sociales. Elle n'est pas reconductible. Conformément au décret 2020-570 du 14/05/2020. Cette prime fera l'objet d'arrêtés individuels pris par Madame le Maire.

Vote : CONTRE : zéro, ABSTENTION : sept.

Le conseil municipal approuve la demande à la majorité.

La prime sera versée sur le salaire de novembre 2020.

DE0046-2020 : Subventions communales 2020.

Marylin SERRANO, référente de la commission « Vie associative », expose les montants des subventions communales 2020 alloués aux associations. Du fait qu'il n'y ait eu pas ou peu de manifestations cette année, la subvention octroyée est à hauteur de 50% du montant de l'année 2019, pour un total de 3500€. Madame le Maire demande l'approbation de ces sommes.

Vote : CONTRE : zéro, ABSTENTION : zéro. **Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité.**

DE0047-2020 : TPLRA6 Sermérieu-installation classée.

Madame le Maire informe et donne lecture d'un courrier reçu de la préfecture de l'Isère ainsi que l'arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2020-08-13 portant ouverture d'une consultation unique du public sur les demandes d'enregistrement présentés par la société TPLRA en vue d'exploiter sur la commune de Sermérieu :

- Une installation de stockage de déchets inertes(ISDI), lieux-dits « Combe Noire » et « Chanoz »
- Une plate-forme de transit, tri et recyclage de matériaux minéraux lieu-dit « Combe Noire ».

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 29/10/2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire précise que notre commune se trouvant incluse dans le périmètre d'un kilomètre autour des installations, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ces deux demandes d'enregistrement.

Sylvain JUPPET signale que ce dépôt se fera au-dessus d'une nappe et s'interroge sur les répercussions.

Vote : CONTRE : dix huit, ABSTENTIONS : quatre.

Le conseil municipal désapprouve la demande à la majorité.

DE0048-2020 : Honoraires cabinet d'avocats Philippe PETIT.

Madame le Maire demande à Isabelle FÉLIX de quitter la séance, du fait qu'elle va aborder le dossiers de recours de Mr CUZIN.

Le cabinet d'avocats a établi un mémoire pour chaque affaire en recours :

- dossier CUZIN : 1650€ (11 heures).
- dossier GIMZIA : 1800€ (12 heures).

Madame le Maire demande l'autorisation du paiement de ces honoraires.

Vote : CONTRE : zéro, ABSTENTION : zéro. **Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité.**

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h24.

Madame Le Maire, Maria SANDRIN